



As t'on le droit de m'imposer un avoir ?

Par **Athabaska**, le **17/03/2008** à **10:44**

Bonjour.

J'ai commandé fin octobre, sur un grand site internet, un ordinateur portable et une extension de garantie pour un peu plus de 1000 euros.

Cet ordinateur n'a jamais bien fonctionné, et j'ai dû le retourner à deux reprises chez le fabricant et chez le commerçant.

Il a fallu que je bataille pas mal pour faire reconnaître que cet ordinateur n'a jamais correctement fonctionné, et j'ai fini par obtenir le remplacement par une machine neuve.

Malheureusement, ce nouvel ordinateur ne m'est jamais parvenu. Il a été perdu par la poste.

Après une enquête d'un mois, le commerçant désire m'accorder un avoir pour commander un nouvel ordinateur. Malheureusement, le modèle que j'avais commandé fin octobre n'existe plus, et je ne vois aucun autre modèle qui m'intéresse sur leur catalogue.

Toutefois, le commerçant refuse de me rembourser ma commande (l'ordinateur plus une extension de garantie qui ne sert plus à rien).

On t'ils le droit de me refuser ce remboursement ?

Par avance merci de votre aide.